

# Directives

## Al-Anon

L'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen

## Le service des communications avec le public Al-Anon/Alateen

FG-10

### Communications avec le public/médias

À travers les médias, les professionnels, les établissements et les organisations, le service des communications avec le public **informe** le grand public de qui nous sommes, ce que nous faisons, et comment on peut nous rejoindre. Notre but est d'**attirer** les personnes dont la vie est ou a été affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne, de sorte que les personnes qui ont besoin de notre programme puissent trouver l'aide et l'espoir que nous offrons. Nous nous efforçons de faire en sorte que le nom d'Al-Anon et la crédibilité du programme soient une ressource fiable pour la communauté. Les communications avec le public comprennent : l'information publique/médias, les communications avec la communauté professionnelle et les communications avec les institutions. Votre Circonscription/district peut combiner ces différents services sous le titre de communications avec le public, ou peut avoir des coordonnateurs et/ou des comités indépendants pour chacun. Toutes les personnes faisant du travail de communications avec le public sont encouragées à collaborer afin d'éviter de doubler leurs efforts.

#### Qui peut faire du travail de communications avec le public?

Tous les membres Al-Anon/Alateen engagés qui ont une bonne compréhension des Douze Étapes, Traditions, et Concepts de Service et qui sont disposés à le faire. C'est pour nous une façon, en tant que membre ou groupe, de progresser et de fortifier notre rétablissement.

#### Que sont les communications avec le public/médias?

L'information par l'intermédiaire des médias (journaux, télévision, radio, magazines et Internet) et d'autres moyens permettant d'atteindre le grand public de façon directe (emplacement des affiches, salons de la santé et communautaires, etc.) sont les domaines de communications avec le public mieux connus sous le nom de service d'information publique/information des médias (information publique ou IP). Le mot « publique » fait référence au grand public, lequel peut être les membres de la famille et les amis des alcooliques ou toute personne ayant une personne alcoolique dans son entourage. Les professionnels font également partie de ces membres du grand public qui sont susceptibles de remarquer nos affiches, nos efforts médiatiques, etc.

#### Quel est le but des communications avec le public/médias?

- Communiquer directement au grand public la valeur d'Al-Anon/Alateen en tant que ressource.
- Sensibiliser la communauté en expliquant ce qu'est Al-Anon/Alateen.
- Informer les médias sur la façon dont Al-Anon/Alateen peut aider les familles et les amis des alcooliques.

- Obtenir une couverture médiatique sur Al-Anon/Alateen par l'intermédiaire de nos annonces destinées aux services à la communauté, les communiqués de presse, les listes de calendriers communautaires, et les entrevues personnelles.
- S'assurer que le public puisse trouver Al-Anon aisément – par l'intermédiaire des annuaires téléphoniques, en le répertoriant dans les calendriers et autres annuaires locaux.

#### Activités suggérées :

- Si votre district ou votre Circonscription n'a pas encore un comité des communications avec le public, pourquoi ne pas en former un? Utilisez les suggestions du livret *Le meilleur des communications avec le public* sur le site Web réservé aux membres ([al-anon.org/membres](http://al-anon.org/membres)) comme point de départ. Concentrez vos efforts sur un ou deux projets à la fois!
- Proposez des conférenciers et de la documentation pour les événements dans la communauté.
- Participez/étalez du matériel aux salons de la santé. Utilisez le DVD *Le rôle d'Al-Anon et d'Alateen dans le rétablissement de la famille* (FAV-31dvd).
- Organisez une campagne d'affichage. Des affiches peuvent être placées dans des lieux publics tels que les centres communautaires, les bibliothèques, les buanderies, les vitrines de magasins, les supermarchés, les écoles, etc. (avec la permission de l'établissement).
- Distribuez dans les endroits publics, un stock de notre revue *Al-Anon face à l'alcoolisme* et autres pièces de documentation comprenant les listes de réunions (Prenez soin de demander la permission de l'établissement au préalable.)
- Assurez-vous qu'un numéro de téléphone Al-Anon local soit répertorié (par écrit et en ligne) dans chaque annuaire et répertoire local.

- Créez un site Web pour votre district/SIA local.
- Avec un tampon encreur, indiquez sur la documentation un numéro de téléphone local et/ou l'heure, le jour et le lieu de la réunion.
- Invitez les dirigeants de votre communauté et les membres de la presse à des réunions ouvertes.
- Fournissez une adresse de site Web ou un numéro de téléphone dans toutes vos annonces et lors de vos témoignages.
- Utilisez les annonces télévisées et radiophoniques destinées aux services à la communauté. Celles-ci sont disponibles auprès du BSM; tout comme le sont des suggestions sur la façon d'utiliser les médias pour transmettre le message. Travaillez avec le Représentant de District, le Service d'Information Al-Anon local et le Coordonnateur des communications avec le public/d'information publique de votre Circonscription.
- Envoyez la revue *Al-Anon face à l'alcoolisme* à tous les médias de votre région. Incluez vos coordonnées locales et suggérez-leur d'arranger des entrevues avec des membres dans la communauté (en prenant soin de garder leur anonymat) ou avec des professionnels spécialisés dans l'alcoolisme qui recommandent Al-Anon et Alateen à leurs clients.
- Contactez toutes les stations de radio et de télévision de votre région et demandez-leur que vous ou un professionnel spécialisé dans l'alcoolisme qui recommande Al-Anon et Alateen à ses clients, soyez l'invité de l'un de leurs débats télévisés.

## Par où commencer?

Demandez à votre Représentant de Groupe si votre district a un Coordonnateur/Président des communications avec le public ou d'information publique. S'il n'y en a pas, contactez le Coordonnateur des communications avec le public ou d'information publique de votre Circonscription. Votre Représentant de District, Délégué, Président de la Circonscription, ou le BSM peut vous dire qui sont les coordonnateurs de votre Circonscription. Nous encourageons les districts et les Circonscriptions à collaborer avec leurs coordonnateurs.

## Pourquoi collaborer avec le Coordonnateur des communications avec le public?

De par son travail avec les membres Al-Anon/Alateen engagés dans les projets d'information publique de la Circonscription, le Coordonnateur de la Circonscription peut contribuer à maximiser les résultats. En communiquant les projets organisés par le BSM au plan national, le Coordonnateur de la Circonscription peut faire des suggestions de marche à suivre qui aideront les membres locaux à éviter de doubler leurs efforts. Communiquer avec le Coordonnateur de votre Circonscription est également l'occasion de faire part de vos efforts aux autres membres de votre Circonscription.

**N'oubliez pas :** Sensibiliser les médias dans votre communauté n'a pas à être compliqué ou long. Collaborez avec d'autres membres, les Coordonnateurs des communications avec le public de votre district ou de votre Circonscription, ou un comité local des communications avec le public. Dans Al-Anon, nous n'avons jamais à faire quoi que ce soit seuls!

## Former un comité des communications avec le public/médias

Comme pour n'importe quel domaine de service Al-Anon/Alateen, « plus on est de fou, plus on rit ». Rassemblez des membres et faites un plan pour sensibiliser le grand public et les médias. Pour obtenir des idées, utilisez le livret *Le meilleur des communications avec le public*, lequel est disponible sur le site Web réservé aux membres.

## Ressources et outils pour le service à votre disposition :

- Coordonnateur(s) des communications avec le public/d'information publique de votre Circonscription
- *Le meilleur des communications avec le public* sur le site Web réservé aux membres, [al-anon.org/membres](http://al-anon.org/membres)
- Directives *Pour les membres Al-Anon/Alateen intéressés à donner leur témoignage*
- DVD *Le rôle d'Al-Anon et d'Alateen dans le rétablissement de la famille* (FAV-31dvd)
- Annonces Al-Anon/Alateen destinées aux services à la communauté (FAV-30; FA-30)
- Centre médiatique sur le site Web des communications avec le public, [al-anon.org](http://al-anon.org)
- Listes des réunions locales
- Création de cartes comprenant les adresses des sites Web locaux et celles des sites du BSM
- Catalogue FS-15 comprenant la liste complète du matériel permettant de transmettre le message
- Lecture du paragraphe intitulé *Communications avec le Public* dans la section « Condensé des Politiques Al-Anon/Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27)